

Notification 2020/008

-----  
30 novembre 2020

## NOTIFICATION AUX PARTIES

### Consultation sur les évaluations de l'état de la population pour la 8e édition du Rapport sur l'état de conservation de l'AEWA

En préparation de la 8e édition du Rapport sur l'état de conservation des populations de l'AEWA (CSR8), une évaluation de l'état des populations d'oiseaux d'eau énumérées à l'annexe 3 de l'Accord a été entreprise. Les Parties contractantes sont invitées à examiner cette évaluation et à fournir des commentaires, si nécessaire.

Une description détaillée de la taille de la population et des estimations des tendances est disponible sur le [portail des estimations de la population d'oiseaux d'eau \(WPE\)](#). Pour accéder aux estimations, veuillez d'abord vous [inscrire](#) puis vous [connecter](#). Une fois connecté, veuillez sélectionner «*Start searching the database now!*» puis sélectionnez «*CSR8 draft*» sous *Publication* et «*AEWA*» sous *Conservation Framework*. Alternativement, vous pouvez cliquer sur ce [lien](#) direct.

Sur le portail WPE, l'évaluation des tendances fait référence à la tendance à court terme (10 ans). Cependant, des informations supplémentaires sont fournies dans les notes concernant les tendances à long terme (trois générations et au-delà), qui est le critère pour l'inscription des populations dans les catégories A3 (c) et B2 (c) dans le tableau 1 de l'annexe 3 de l'AEWA.

**Si vous avez des commentaires, veuillez les insérer directement dans le portail WPE avant le 11 décembre 2020 (champ «*Edit or comment*» sous la colonne «*Actions*» dans la page respective de chaque population). Le délai court est imposé par le calendrier lié à la prochaine réunion du Comité technique de l'AEWA, qui examinera et approuvera le projet de CSR8.**

Plusieurs [documents de référence](#) sont accessibles sur le site Web de Wetlands International et les résultats de [l'analyse des tendances](#) du recensement international des oiseaux d'eau (IWC) (Nagy & Langendoen, 2020) sont disponibles sur le portail en ligne de la IWC.

Cette évaluation du statut s'est largement inspirée du projet de la nouvelle édition de la Liste rouge européenne des oiseaux (BirdLife International, en préparation) qui devrait être publiée en 2021. Cet ensemble de données s'appuie pour les États membres de l'UE sur les soumissions officielles liées au rapportage [L'article 12 de la directive Oiseaux de l'UE](#), déjà accessible au public, et pour d'autres pays européens le complète. Des données complémentaires ont été utilisées à partir des estimations de la population de la saison de reproduction pour la Sibérie occidentale et l'Asie

centrale (Kalyakin et al., 2020) et des rapports nationaux sur l'état de la population de l'AEWA pour la période 2013-2018 (soumis par les Parties contractantes au Secrétariat du PNUE / AEWA en 2020).

Cette évaluation a également utilisé le [statut de la liste rouge](#) disponible dans la zone de données BirdLife International le 25 novembre 2020 et les dernières données sur les durées de generation de BirdLife International basés principalement sur [Birds et al. \(2020\)](#).

Pour toute demande de renseignements, veuillez contacter [M. Sergey Dereliev](#), Chef de l'unité « Science, mise en œuvre et conformité » au Secrétariat PNUE / AEWA.